



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Protocole national de diagnostic et de soins de la maladie de Lyme

Question écrite n° 11364

Texte de la question

M. Jean-Charles Larssonneur interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le protocole national de diagnostic et de soins de la maladie de Lyme (PNDS), rendu public le 20 juin 2018. Le PNDS n'a pas permis de lever les désaccords persistant au sein de la communauté scientifique sur le diagnostic, la prise en charge thérapeutique des patients et le développement de la recherche. Ainsi, la société de pathologie infectieuse de langue française (SPILF), pourtant contributrice active à la rédaction du PNDS, a refusé de signer ce texte, le reléguant, de fait, au stade de « recommandations de bonne pratique ». Il en résulte que son interprétation suscite des interrogations concernant la fiabilité des moyens de dépistage (notamment les tests Elisa et *Western blot*) et le traitement des patients chroniques. En réponse à l'inquiétude des patients et des infectiologues, il l'interroge donc sur la mise en œuvre de ce protocole.

Texte de la réponse

La Haute autorité de santé a rendu le 20 juin 2018 des recommandations de bonne pratique, non encore endossées par les sociétés savantes concernées. Un travail d'harmonisation est maintenant en cours, à la demande de la direction générale de la santé (DGS), avant une mise à disposition des professionnels de santé. La DGS travaille, en lien avec les agences régionales de santé, à la mise en place de centres spécialisés pour la prise en charge des patients. Une prise en charge pluridisciplinaire doit permettre de prévenir les errances thérapeutiques, de poser un diagnostic précis et d'éviter un certain nombre de traitements inefficaces. Ces centres auront également des activités de recherche, attendues par les patients. Le ministère en charge de la santé et les agences sanitaires sont engagés pour une pleine reconnaissance de la maladie de Lyme et autres maladies transmissibles par les tiques et pour une prise en charge efficace de tous les patients.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Charles Larssonneur](#)

Circonscription : Finistère (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11364

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 juillet 2018](#), page 6792

Réponse publiée au JO le : [6 novembre 2018](#), page 10020